

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 6 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Cindy Côté

Jean-François Allen

Diane Rhéaume

Daniel Blais

Antoine Couture

Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2021-12-301

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 novembre 2021 ;
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
9. Gestion administrative ;
 - 9.1. Utilisation surplus non affecté 2020 - activité sociale Noël 2021 ;
 - 9.2. Utilisation surplus non affecté - rémunération des pompiers décembre 2020 ;
 - 9.3. Utilisation surplus non affecté - rémunération des élus décembre 2020 ;
 - 9.4. Utilisation surplus non affecté - réparation camion-citerne ;
 - 9.5. Offre de service - brigadière scolaire ;
 - 9.6. Création réserve remboursement capital intérêts - Aqueduc / égouts ;
 - 9.7. Création réserve remboursement capital intérêts - Réacteur biologique ;
 - 9.8. Commission municipale - rapports d'audit sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations ;
10. Représentants aux comités ;
11. Comptes à recevoir ;
 - 11.1. Dépôt de la liste ;
 - 11.2. Radiation de comptes ;
12. Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil ;
13. Avis de motion ;
 - 13.1. Règlement no 357-2021 établissant un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes pour les entreprises privées sans égard aux secteurs

- d'activités et abrogeant les règlements nos 248-2013, 239-2012 et 203-2009 ;
14. Adoption de règlement ;
 - 14.1. Second projet de règlement no 354-2021 afin d'autoriser les projets d'ensemble dans certaines zones RA, les zones RB, M, I-2, I-3, I-4 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;
 15. Travaux publics ;
 - 15.1. Dépenses à autoriser ;
 - 15.2. Glissement de terrain - rang de la Grande-Ligne ;
 - 15.3. Soumission - démolition garage - lot 6 302219 ;
 16. Inspection en bâtiments ;
 - 16.1. Émission des permis ;
 - 16.2. Dossiers des nuisances et autres ;
 17. Sécurité incendie ;
 - 17.1. Demande du directeur ;
 18. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 18.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 18.1.1. Municipalité de Saint-Isidore - C.L.E.F.S. Société immobilière ;
 - 18.2. Nomination de membres, président et secrétaire ;
 19. Parc industriel ;
 - 19.1. Vente des terrains - phase 3 ;
 20. Ministère des Transports ;
 - 20.1. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration ;
 - 20.1.1. Reddition de compte ;
 21. Divers ;
 - 21.1. Offre d'emploi – directeur général et secrétaire-trésorier ;
 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-12-302

3.1. Séance ordinaire du 15 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN,
APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2021-12-303

Emploi et Développement social Canada - programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2021-2022- dépôt de projet

ATTENDU QU'Emploi et Développement social Canada a mis sur pied le « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » visant entre autres à soutenir le vieillissement en bonne santé, prévenir la maltraitance des personnes âgées, célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion ainsi qu'aider les aînés à vieillir chez eux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la rénovation des salles de bain dans la salle du 150^e ainsi que l'aménagement de parcs dans les développements résidentiels ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés, la poursuite de programmes et d'activités pour les aînés et leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès d'Emploi et Développement social Canada une demande d'aide financière au « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2021-2022 ».

QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2021-12-304

Fédération québécoise des municipalités Services, coopérative de solidarité - adhésion

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

ATTENDU QUE FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) a été constituée à ces fins, le tout sans but lucratif ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de FQMS, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualifications de FQMS, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec FQMS ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore souscrive à vingt (20) parts de qualification de FQMS pour un montant total de deux cents dollars (200,00 \$).

QUE la municipalité de Saint-Isidore adhère à la FQMS à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre, elle s'engage à respecter les règlements de FQMS.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Saint-Isidore, y compris le contrat de membre à intervenir avec FQMS.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à agir à titre de représentant de la municipalité de Saint-Isidore dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée

2021-12-305

Association québécoise d'urbanisme - formation

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de deux (2) représentants au webinaire « Le CCU 101 : un intervenant précieux et utile » le 27 novembre 2021, au coût total de quatre-vingts dollars et quarante-huit cents (80,48 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2021-12-306

Québec municipal - adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'adhésion de la municipalité de Saint-Isidore à Québec municipal, au coût de trois cent dix dollars et quarante-trois cents (310,43 \$), incluant les taxes, pour l'année 2022.

Adoptée

Le conseil convient de :

- Demander au ministère des Transports d'analyser la possibilité d'afficher une signalisation sur la route du Vieux-Moulin sur l'utilisation judicieuse des freins moteurs ;
- Evaluer l'état de la chaussée du rang Saint-Pierre et effectuer les réparations nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, et ce, en attendant l'approbation d'une subvention du MTQ ;
- Participer à une présentation de la plateforme numérique Anekdoté.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Vœux des fêtes dans le Beauce-Média ;
- Candidature au Mérite Ovation municipale.

2021-12-307

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3563 à 3571 inclusivement, les chèques nos 14266 à 14308 inclusivement, les dépôts directs nos 502650 à 502 701 inclusivement (le dépôt direct no 502601 adopté le 15 novembre 2021 et le dépôt direct no 502652 étant annulés), et les salaires, totalisant trois cent soixante et un mille trois cent quarante-cinq dollars et quarante-deux cents (361 345,42 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 NOVEMBRE 2021

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 novembre 2021.

8. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration déposée.

9. GESTION ADMINISTRATIVE

2021-12-308

9.1. Utilisation surplus non affecté 2020 - activité sociale Noël 2021

ATTENDU QU'en 2020, la situation pandémique reliée à la COVID-19 ne permettait pas à la municipalité de tenir une activité sociale ;

ATTENDU QUE la tenue d'activités est actuellement permise tout en respectant certaines consignes sanitaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$) en provenance du surplus non affecté 2020 au remboursement des dépenses reliées à l'activité sociale Noël 2021.

Adoptée

2021-12-309

9.2. Utilisation surplus non affecté - rémunération des pompiers décembre 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore verse mensuellement les salaires des pompiers, ce qui équivaut à douze (12) périodes de paie annuellement ;

ATTENDU QUE la rémunération des pompiers qui aurait dû être payée et comptabilisée en décembre 2020 a été effectuée en janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte un montant de quatre mille trois cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-six cents (4 367,86 \$) en provenance du surplus non affecté 2020 au remboursement de la rémunération des pompiers pour la période de décembre 2020.

Adoptée

2021-12-310

9.3. Utilisation surplus non affecté - rémunération des élus décembre 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore verse mensuellement les salaires des élus, ce qui équivaut à douze (12) périodes de paie annuellement ;

ATTENDU QUE la rémunération des élus qui aurait dû être payée et comptabilisée en décembre 2020 a été effectuée en janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte un montant de cinq mille neuf cent trois dollars et quatre-vingt-dix cents (5 903,90 \$) en provenance du surplus non affecté 2020 au remboursement de la rémunération des élus pour la période de décembre

2020.

Adoptée

2021-12-311

9.4. Utilisation surplus non affecté - réparation camion-citerne

ATTENDU QU'un bris important est survenu sur le camion-citerne au printemps 2020 ;

ATTENDU QUE la réparation n'a pas été budgétée, ledit bris n'étant aucunement prévisible ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte un montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et six cents (5 897,06 \$) en provenance du surplus non affecté 2020 au remboursement de la réparation du camion-citerne.

Adoptée

9.5. Offre de service - brigadière scolaire

Sujet reporté.

2021-12-312

9.6. Création réserve remboursement capital intérêts - Aqueduc / égouts

ATTENDU QU'en vertu de l'article 959 du Code municipal, tous les deniers non spécialement appropriés font partie du fonds général de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil peut affecter une partie de ce surplus accumulé à des fins spécifiques et en réserver les montants de façon formelle sous forme de réserves ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore constitue une réserve additionnelle pour les comptes suivants et que les soldes (positifs ou négatifs) soient versés à ladite réserve :

Réserve # 5 (Remboursement capital et intérêts – Aqueduc / Égouts)

Revenus :	01-21219-444	Aqueduc/Égout
	01-26900-003	Intérêts MAMH Aqueduc/Égout
Charges :	02-92126-830	Remboursement intérêts Aqueduc/Égout
	03-21012-000	Remboursement capital Aqueduc/Égout.

Adoptée

2021-12-313

9.7. Création réserve remboursement capital intérêts - réacteurs biologiques

ATTENDU QU'en vertu de l'article 959 du Code municipal, tous les deniers non spécialement appropriés font partie du fonds général de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil peut affecter une partie de ce surplus accumulé à des fins spécifiques et en réserver les montants de façon formelle sous forme de réserves ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore constitue une réserve additionnelle pour les comptes suivants et que les soldes (positifs ou négatifs) soient versés à ladite réserve :

Réserve # 6 (Remboursement capital et intérêts - Réacteur biologique)

Revenus :	01-21216-001	Réacteur biologique 10%
	01-21216-002	Réacteur biologique 90%
	01-26300-000	Intérêts TECQ réacteur biologique
Charges :	02-92125-830	Intérêts réacteur biologique
	03-21011-000	Remboursement capital réacteur biologique.

Adoptée

2021-12-314

9.8. Commission municipale - rapports d'audit sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a réalisé des travaux d'audit concernant l'adoption du budget pour l'exercice financier 2021 dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence ;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a également réalisé des travaux d'audit concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour la période de 2021 à 2023 ;

ATTENDU QUE lesdits travaux visent à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021 à 2023.

Adoptée

2021-12-315

10. REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les membres ci-dessous se joignent, à titre de représentants de la municipalité, aux comités suivants :

Monsieur Réal Turgeon, maire

- MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Centre de la Petite enfance.

District no 1- Madame Cindy Côté

- Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) ;
- Embellissement et Écologie ;
- Parc Brochu-Châtigny.

District no 2 - Monsieur Daniel Blais, maire suppléant

- Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière ;
- Gîte de St-Isidore ;
- Urbanisme ;
- Vérification administrative.

District no 3 - Monsieur Jean-François Allen

- Conseil d'établissement ;

- Maison des Jeunes ;
- Sécurité incendie ;
- Vérification administrative.

District no 4 - Monsieur Antoine Couture

- Centre municipal ;
- Développement industriel ;
- Loisirs/Culture.

District no 5 - Madame Diane Rhéaume

- Bibliothèque ;
- Office régional d'habitation ;
- Voirie.

District no 6 - Madame Hélène Jacques

- Politique familiale et aînés ;
- Ressources humaines ;
- Sécurité civile ;
- Vérification administrative.

Adoptée

11. COMPTES À RECEVOIR

11.1. Dépôt de la liste

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2021 au montant de trois cent douze mille deux cent trente et un dollars et six cents (312 231,06 \$).

Les rappels de perception sont effectués conformément et ce dossier est suivi de près.

2021-12-316

11.2. Radiation de comptes

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore radie des livres les comptes suivants, et les intérêts relatifs, pour cause de mauvaises créances :

D4018	19,10 \$
D4065	10,00 \$

Adoptée

2021-12-317

12. CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022,

qui se tiendront le :

10 janvier	4 juillet
7 février	1 ^{er} août
7 mars	6 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

QUE les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

Adoptée

13. AVIS DE MOTION

13.1. Règlement no 357-2021 établissant un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes pour les entreprises privées sans égard aux secteurs d'activités et abrogeant les règlements nos 248-2013, 239-2012 et 203-2009

Il est, par la présente, donné avis de motion par Daniel Blais, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 357-2021 établissant un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes pour les entreprises privées sans égard aux secteurs d'activités et abrogeant les règlements nos 248-2013, 239-2012 et 203-2009.

Une copie du projet règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

14. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021-12-318

14.1. Second projet de règlement no 354-2021 afin d'autoriser les projets d'ensemble dans certaines zones RA, les zones RB, M, I-2, I-3, I-4 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020 et 349-2021)

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 354-2021 afin d'autoriser les projets d'ensemble dans certaines zones RA, les zones RB, M, I-2, I-3, I-4 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020 et 349-2021) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1. Dépenses à autoriser

Aucune dépense.

2012-12-319

15.2. Glissement de terrain - rang de la Grande-Ligne

ATTENDU QUE les travaux à réaliser suite au glissement de terrain survenu au printemps 2018 sur le rang de la Grande-Ligne sont admissibles à une subvention ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a communiqué à la municipalité les différentes étapes à effectuer afin d'obtenir ladite subvention ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités afin de réaliser un rapport préliminaire sur les types d'intervention potentielle à réaliser suite à l'affaissement de terrain survenu sur le rang de la Grande-Ligne, au coût estimé de neuf mille sept cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-huit cents (9 772,88 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 6 décembre 2021.

Adoptée

15.3. Soumission - démolition garage - lot 6 302 219

Sujet reporté.

16. INSPECTION EN BÂTIMENTS

16.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2021.

16.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de novembre 2021.

17. SÉCURITÉ INCENDIE

17.1. Demande du directeur

Aucune demande.

18. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

18.1. Demande de dérogation mineure

2021-12-320

18.1.1. Municipalité de Saint-Isidore - C.L.E.F.S. Société immobilière inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est actuellement propriétaire du lot 6 354 498 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (1 023,9 m.c.), situé rue des Moissons ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur, C.L.E.F.S. Société immobilière inc., désire construire une résidence multifamiliale (6 logements), les normes relatives à la marge de recul latérale (gauche) et à l'implantation de perrons et d'escaliers dans la marge de recul avant ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Marge de recul latérale (gauche)	1,55 m et 1,65 m	2,7 m
Cour avant	Avoir des balcons et/ou galeries excédant 2 m de la marge de recul et avoir des escaliers, marches excédant 1,5 m de la cour avant (escalier et perron arrière à 2,27 m de la limite propriété avant)	Les perrons, les balcons, les galeries et les avant-toits n'excédant pas 2 m de la marge de recul, sauf dans les cours latérales et arrière

ATTENDU QUE la dérogation mineure est nécessaire, étant donné le manque d'espace pour les cases de stationnement ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure demandée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CINDY CÔTÉ, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par la municipalité de Saint-Isidore relativement à la marge de recul latérale (gauche) et à l'implantation de perrons et d'escaliers dans la marge de recul avant pour le lot 6 354 498.

Adoptée

2021-12-321

18.2. Nomination de membres, président et secrétaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le 10 janvier 1994 le règlement no 07-94 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE ledit règlement mentionne entre autres que le comité est composé de cinq (5) membres, dont le mandat est renouvelable par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate les personnes suivantes pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme :

- Monsieur Daniel Blais (représentant de la municipalité)
- Madame Solange Boutin
- Monsieur Yves Leblanc
- Monsieur Vincent Rochette
- Madame Véronique Samson

QUE le conseil nomme monsieur Yves Leblanc et madame Louise Chabot, respectivement président et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE le présent mandat soit d'une durée de deux (2) ans.

Adoptée

19. PARC INDUSTRIEL

2021-12-322

19.1. Vente des terrains - phase 3

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a finalisé l'agrandissement du parc industriel - phase 3 ;

ATTENDU QUE le Comité de développement industriel de St-Isidore de Beauce-Nord inc. désire être le promoteur de la phase 3 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à vendre au Comité de développement industriel de St-Isidore de Beauce-Nord inc. une superficie approximative de soixante-huit mille quatre cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (68 433,7 m.c.), laquelle sera confirmée suite aux travaux d'arpentage, au coût total de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quarante-cinq dollars et trente-six cents (780 545,36 \$), taxes applicables s'il y a lieu.

QUE le conseil mandate le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif à ladite vente.

Adoptée

20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

20.1. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration

2021-12-323

20.1.1. Reddition de comptes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les dépenses d'un montant de six cent trente-six mille dollars (636 000,00 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

21. DIVERS

2021-12-324

21.1. Offre d'emploi - directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la publication d'une offre d'emploi pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier dans différents médias.

Adoptée

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2021-12-325

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 35.

Adopté ce 10 janvier 2022.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
